

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 27 octobre 2022

Permanence de l'État et fermeture exceptionnelle de l'accueil du public dans certains services les lundi 31 octobre et mardi 1^{er} novembre 2022

L'accueil du public des services de :

- la préfecture, la sous-préfecture des Sables d'Olonne et la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte - Maison de l'État ;
- la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ;
- la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ;
- la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- la Délégation territoriale de Vendée de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (DTARS)
- l'Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL) ;
- l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vendée (UDAP) ;

seront fermés les lundi 31 octobre et mardi 1^{er} novembre 2022 (férié).

Si l'accueil du public est exceptionnellement fermé à ces dates, les services de l'État restent opérationnels 24H/24, 7J./7.

L'accueil du public reprendra dès le mercredi 2 novembre 2022 selon les horaires habituels : retrouvez les horaires d'ouverture au public des services de l'État sur <http://www.vendee.gouv.fr/horaires-et-coordonnees-r27.html>

* * *

Retrouvez l'ensemble des démarches administratives réalisables en ligne dans l'onglet Démarches administratives du site internet des services de l'État en Vendée et sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : ants.gouv.fr

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon